



## Communiqué de presse

22/09/2011

### **Réduction des allègements de charges sur les heures supplémentaires : une économie qui risque de coûter cher !**

Le PLFSS entérine l'intégration des heures supplémentaires dans le barème des allègements généraux de charges.

Cette mesure se traduira par un relèvement du coût du travail pour les bas salaires.

Les entreprises seront donc amenées à s'interroger sur la "rentabilité" des heures supplémentaires. Certaines, eu égard notamment à la faiblesse de leurs marges, y renonceront. Cela se traduira par une baisse du chiffre d'affaires de l'entreprise et par une diminution du pouvoir d'achat des salariés concernés. Les 9 millions de salariés qui ont bénéficié du dispositif en 2008 et 2009 risquent donc d'être pénalisés.

C'est pourquoi la CGPME appelle les pouvoirs publics, au même titre qu'ils ont su prendre en compte les intérêts particuliers des parcs à thème, à ne pas adopter une disposition pénalisante pour l'ensemble des entreprises et particulièrement celles à fort taux de main d'œuvre.

Prendre le risque de freiner l'activité économique paraît bien hasardeux dans une période qui s'annonce délicate.